

DG. ML

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2013

Compte rendu

L'an deux mille treize, le cinq décembre à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal de Bessé-sur-Braye se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de M. Michel LEROY, Maire.

Etaient Présents : M. LEROY Michel, Maire

M. LACOCHE Jacques, M. VANDERMARCO Patrick, M. RAVE Jean-Marie, M. GRASTEAU Daniel, Mme CRINIÈRE Elise, M. OUDART Joël, Adjointes au Maire,

M. LHERMITTE Gilles, M. DESHAYES Patrick, M. POUPON Manuel, M. NELET Olivier, M. MARIAIS Jean-Pierre, M. GAUBERT Alain, Mme SEGRETAIN Colette, Conseillers Municipaux.

M. GILLET Danick donne pouvoir à M. RAVE Jean-Marie.

M. RADAY Zéline donne pouvoir à M. OUDART Joël.

Etaient Absents excusés : M. CROSNIER Éric, M. GILLET Danick, M. PIERUCCI Jacques, Mme RADAY Zéline, M. POHU Frédéric, M. BOISNARD Jean-Pierre.

Etait Absent : M. LAROCHE Stéphane

Assistait. Mme FROMET Cathy, Secrétaire Générale

M. GRASTEAU Daniel est élu Secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 28 octobre 2013 est approuvé par le Conseil Municipal.
M. le Maire donne lecture des décisions (voir tableau ci-annexé)

FINANCES

1. Succession Robert GUILLON (Délibération n°201312DL143)

M. le Maire annonce que par courrier en date du 14 novembre 2013, Maître Jean-Louis BROCHERIE, Notaire associé à BESSE SUR BRAYE confirme que la commune est légataire pour un tiers des biens composant la succession de Monsieur Robert GUILLON, en son vivant demeurant à BESSE SUR BRAYE, rue du 11 novembre, décédé le 24 juin 2011.

M. le Maire propose aux membres présents d'accepter ce legs sous conditions :

- Que l'actif de cette succession soit supérieur au passif
- Que le testament ne comporte pas de conditions exorbitantes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte le legs de Monsieur Robert GUILLON sous réserve des conditions indiquées ci-dessus.

2. Budgets : décisions modificatives

2.1 Budget commune : Décision modificative n°3 (Délibération n°201312DL144)

M. le Maire expose que s'agissant du budget principal de la commune, il convient de procéder à une décision modificative n° 3 de la façon suivante :

Section de fonctionnement – Dépenses

022 Dépenses imprévues	- 9 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	- 39 610,00 €
617 Etudes et recherches	+ 48 610,00 €
Total	0,00 €

Section d'investissement – Recettes

021 Virement de la section de fonctionnement	- 39 610,00 €
238-041 Avances versées sur marchés	+ 40 000,00 €
2031 Frais d'études	+ 58 620,00 €
Total	+ 59 010,00 €

Section d'investissement – Dépenses

2111 Terrains nus op 20 réserves foncières	+ 3 400,00 €
2135 Installations générales op 90 piscine	+ 9 000,00 €
2135 Installations générales op 15 gymnase	- 7 260,00 €
21568 Autres matériels incendie op 80 camping	+ 160,00 €
2158 Autres matériels et outillages op 58 matériel	+ 2 500,00 €
2183 Matériel informatique op 90 piscine	+ 1 200,00 €
2313-041 Constructions (bibliothèque)	+ 40 000,00 €
2151 Réseaux de voiries	+ 5 584,00 €
2315 Installations, matériel et outillage Op 27 voirie	+ 4 426,00 €
2031 Frais d'études op. 35 bâtiments divers	+ 1 380,00 €
2128 Autres agencements et aménagements op. 58	+ 3 500,00 €
202 Frais liés à la réalisation documents d'urbanisme op.44	- 4 880,00 €
Total	+ 59 010,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Autorise M. le Maire à procéder à la décision modificative n°3 sur le budget principal de la commune.

2.2 Budget Ensemble Industriel ZA de la Borde : Décision modificative n°3 (Délibération n°201312DL145)

M. le Maire expose que s'agissant du budget Ensemble Industriel ZA de la Borde, il convient de procéder à une décision modificative n° 3 de la façon suivante :

Section de fonctionnement – Recettes

74748 Commune (subvention)	+ 1 000.00 €
7718 Autres produits exceptionnels	- 1 000,00 €
Total	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Autorise M. le Maire à procéder à la décision modificative n°3 sur le budget Ensemble Industriel ZA de la Borde.

2.3 Budget Lotissement ZA des Chapelles : Décision modificative n°1 (Délibération n°201312DL146)

M. le Maire expose que s'agissant du budget Lotissement des Chapelles, il convient de procéder à une décision modificative n° 1 de la façon suivante :

Section de fonctionnement – Dépenses

6045 Etudes prestations de services + 362.00€

Section de fonctionnement – Recettes

71355-042 Variation des stocks de terrains aménagés + 362.00€

Section d'investissement – Dépenses

3555-040 Terrains aménagés + 362.00€

Section d'investissement – Recettes

168748 Avances budget commune + 362.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Autorise M. le Maire à procéder à la décision modificative n°1 sur le budget Lotissement ZA des Chapelles.

2.4 Budget Lotissement Belle Fontaine : Décision modificative n°1 (Délibération n°201312DL147)

M. le Maire expose que s'agissant du budget Lotissement Belle Fontaine, il convient de procéder à une décision modificative n° 1 de la façon suivante :

Section de fonctionnement – Recettes

7015 Vente de terrains aménagés - 11 688.00€

71355-042 Variation des stocks de terrains aménagés + 16 528,00 €

74748 Dotations, subventions, participations	- 4 840,00 €
Total	0,00 €

Section d'investissement – Dépenses

16874 Remboursement de la dette	- 16 528,00 €
3555-040 Terrains aménagés (stock final)	+ 16 528,00 €
Total	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Autorise M. le Maire à procéder à la décision modificative n°1 sur le budget Lotissement Belle Fontaine.

3. Subventions aux budgets annexes

3.1 Budget Ensemble Industriel ZA de la Borde – Subvention (Délibération n°201312DL148)

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à verser une subvention de fonctionnement du budget de la commune au budget Ensemble Industriel ZA de la Borde pour un montant de 119 412€, réparti comme suit :

- 118 412 € Net : intérêts du prêt en partie
- 1 000 € HT : travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Autorise M. le Maire à verser une subvention de fonctionnement du budget de la commune au budget Ensemble Industriel ZA de la Borde pour un montant de 119 412€.

3.2 Budget Lotissement ZA des Chapelles – Avance (Délibération n°201312DL149)

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à effectuer un prêt (avance) du budget principal de la commune au budget annexe du Lotissement ZA Les Chapelles pour un montant de 2 084€.

Le remboursement du prêt (avance) se fera au fur et à mesure de la vente des différents lots.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Autorise le versement du prêt (avance) du budget principal de la commune au budget annexe du Lotissement ZA Les Chapelles pour un montant de 2 084€.

4. Subvention Budget Caisse des Ecoles (piscine) (Délibération n°201312DL150)

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer une subvention au budget de la Caisse des Ecoles, pour un montant de 4 630 € ; il précise que cette subvention est destinée à la participation des écoles maternelles et primaires de Bessé-sur-Braye pour les activités de la piscine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte d'attribuer une subvention de 4 630 € au Budget Caisse des Ecoles

5. Subvention Bessé Subaqua (piscine) (Délibération n°201312DL151)

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer une subvention de 1 300 € pour l'association Bessé-Subaqua.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

- Accepte d'attribuer une subvention de 1 300 € à l'association Bessé-Subaqua

6. Subvention Anille Bray Natation (piscine) (Délibération n°201312DL152)

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer une subvention de 1 200 € pour l'association Club Anille Bray Natation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte d'attribuer une subvention de 1 200 € à l'association Club Anille Bray Natation.

7. Subvention Tennis Club (location court de tennis) (Délibération n°201312DL153)

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer une subvention de 189 € pour l'association Tennis Club Besséen, correspondant à la location du court de tennis par le camping municipal pour la saison 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte d'attribuer une subvention de 189 € à l'association Tennis Club Besséen, correspondant à la location du court de tennis par le camping municipal pour la saison 2013.

8. Régie piscine : modification (Délibération n°201312DL154)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir modifier l'acte constitutif de la régie de recettes de la piscine municipale, notamment l'article 8 (montant de l'encaisse),

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du 30 août 2000 portant création de la régie de recettes de la piscine municipale,

Vu l'avis conforme du comptable assignataire en date du 29/11/2013,

L'article 8 est modifié comme suit : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 2 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la modification de la régie de recettes de la piscine municipale.

9. Budget commune : fixation durée d'amortissement des subventions versées pour les travaux d'enfouissement réseaux rue des Ecoles (Délibération n°201312DL155)

M. le Maire informe que selon l'article du CGCT n°2321-2 28°, seules les dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées (chapitre 204) doivent être obligatoirement amorties.

En effet, le budget communal a versé une subvention au Conseil Général pour l'enfouissement des réseaux aériens électriques et téléphoniques au niveau de la rue des Ecoles.

Ces subventions inscrites au chapitre 204 doivent être obligatoirement amorties, et d'après la nomenclature M14, la durée d'amortissement peut être de 15 ans maximum pour un organisme public.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'amortir sur 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte de fixer la durée de l'amortissement de la subvention au Conseil Général à 5 ans pour les travaux d'enfouissement des réseaux aériens électriques et téléphoniques au niveau de la rue des Ecoles.

10. SDIS 72 : convention bipartite relative au versement d'une compensation financière accordée au titre de la disponibilité d'un agent territorial parallèlement sapeur-pompier volontaire (Délibération n°201312DL156)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) a décidé de compenser financièrement les collectivités de la disponibilité offerte pendant le temps de travail d'agents publics ayant la qualité de sapeur-pompier volontaire. Ce nouveau dispositif de compensation repose sur l'établissement d'une convention bipartite liant le SDIS et la commune.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention bipartite avec le SDIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Autorise M. le Maire à signer la convention bipartite avec le SDIS relative au versement d'une compensation financière accordée au titre de la disponibilité d'un agent territorial parallèlement sapeur-pompier volontaire.

11. Elections municipales : mise à disposition gratuite d'un local pour les candidats (Délibération n°201312DL157)

Monsieur le Maire rappelle que les élections municipales se tiendront les 23 et 30 mars 2014.

Il propose de fixer les conditions de mise à disposition des salles communales aux listes de candidats.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de mettre à disposition des candidats **gratuitement** les salles suivantes :

- La salle du centre social – rue des Ecoles – pour les réunions privées
- La salle de la Pléiade pour les réunions publiques

Les candidats devront réserver les salles à l'avance en fonction du planning déjà établi.

URBANISME

12. Acquisition d'une emprise de terrain pour l'élargissement de la route de la Roche (Délibération n°201312DL158)

Vu la délibération du 23 novembre 2012

M. le Maire expose au conseil Municipal, que le terrain destiné à l'élargissement de la Route de la Roche provenant de la parcelle AI n°120 (et non AI n°120 tel que décrit dans la délibération du 23 novembre 2012) appartenant à la SAS ARJOWIGGINS a été borné.

L'emprise exacte du terrain est de 962 m² et le n° de parcelle attribué est Section AI n°126 au prix défini de 3 € au du m² TTC, soit un coût de 2886 € auquel il faut rajouter les frais de notaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Autorise M. le Maire ou en cas d'empêchement, ses Adjoints, à signer l'acte notarié d'acquisition de la parcelle AI n°126 qui sera rédigé en l'étude de Maître BROCHERIE, Notaire associé à BESSE SUR BRAYE.

PERSONNEL

13. Indemnisation des déplacements temporaires du personnel (Délibération n°201312DL159)

M. le Maire expose que le personnel communal est amené régulièrement à se déplacer dans le cadre de ses missions ou de participation à un stage de formation. Il précise qu'en cas de formation organisé par le C.N.F.P.T., certains frais de déplacement sont pris en charge par cet organisme selon certaines modalités.

Il propose de fixer les règles d'indemnisation des déplacements temporaires des tout agent titulaire ou stagiaire, les agents non titulaires et toute personne qui est appelée à effectuer un déplacement pour le compte de la commune dans le cadre de son activité professionnelle. Ces règles sont basées sur les textes suivant :

- Le décret N° 2001-654 du 19 juillet 2001 modifié spécifique à la Fonction Publique Territoriale lequel envoi en son article 1^{er} au décret N° 2006-781 du 3 juillet 2006, applicable à la Fonction Publique d'Etat
- Les arrêtés du 3 juillet 2006 fixant : les taux des indemnités kilométriques et les taux des indemnités de mission,
- La délibération en date du 26 juin 2013 du Conseil d'Administration du CNFPT pour la prise en charge des frais de transport et d'hébergement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal établi les règles suivantes :

REGLES GENERALES

1. Tout déplacement dans le cadre d'une mission confiée à l'agent fait l'objet d'un remboursement de ses frais de transport, de repas et d'hébergement selon les tarifs fixés par arrêté du 3 juillet 2006
2. Les frais de parking sont pris en charge sur présentation du justificatif de paiement
3. Les frais d'autoroute sont pris en charge par la commune sur présentation des justificatifs de paiement
4. Le temps de trajet est compris dans le temps de travail effectif de l'agent
5. Les frais d'hébergement, la veille du premier jour de stage ou de mission est pris en charge, si l'agent le souhaite, sous conditions de distance : plus de 400 km aller/retour, et d'amplitude de la première journée : plus de 12 heures. La notion d'amplitude en fonction de la durée de la formation peut être seule retenue.
6. En application de la jurisprudence de la CAA de Paris du 6 juin 2005, ne sont pas pris en charge par la collectivité les frais engagés pour la préparation aux concours et examens.
7. Sont pris en charge par la commune les frais engagés par l'agent qui se présente aux épreuves d'admissibilité et d'admission d'un concours, d'une sélection ou d'un examen professionnel organisé par l'administration hors de ses résidences administrative et familiale. L'agent ne peut prétendre au remboursement que d'un seul aller-retour par

QUESTIONS DIVERSES

14. Nomination d'un membre du Conseil d'Administration de l'EHPAD Louis Pasteur (Délibération n°201312DL160)

Monsieur le Maire fait part aux membres présents, qu'à la suite à la démission de Mme VIAL, pour cause de déménagement, qu'il y a lieu de nommer un nouveau membre au sein du Conseil d'Administration de l'EHPAD Louis Pasteur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Désigne Mme Marielle VERITE, mandataire à la protection juridique des majeurs, rattachée au Centre Hospitalier de SAINT CALAIS.

15. Approbation du Plan d'Aménagement Forestier – complément à la délibération du 15 mars 2013 N° 2013DL019 (Délibération n°201312DL161)

Le Conseil Municipal,

- Vu la délibération du 15 mars 2013 approuvant la révision de l'aménagement forestier de la forêt communale de COURTANVAUX pour 2012-2031 proposé par l'O.N.F.
- Vu les préconisations de l'ONF de solliciter le bénéfice de l'article L 122-7 alinéa 2 du nouveau code Forestier afin de ne pas solliciter l'autorisation à chaque nouvelle action

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Demande à bénéficier de l'article L 122-7 du Code Forestier.

année civile. Il peut être dérogé à cette règle lorsque l'agent est appelé à se présenter aux épreuves d'admission.

FORMATION ORGANISEE PAR LE CNFPT

La collectivité prend en charge le différentiel du remboursement des frais de formation par le CNFPT jusqu'à concurrence des tarifs de l'arrêté 3 juillet 2006.

TABLEAU DES DELIBERATIONS

201312DL143	Succession Robert GUILLON
201312DL144	Budget commune : Décision modificative n°3
201312DL145	Budget Ensemble Industriel ZA de la Borde : Décision modificative n°3
201312DL146	Budget Lotissement ZA des Chapelles : Décision modificative n°1
201312DL147	Budget Lotissement Belle Fontaine : Décision modificative n°1
201312DL148	Budget Ensemble Industriel ZA de la Borde – Subvention
201312DL149	Budget Lotissement ZA des Chapelles – Avance
201312DL150	Subvention Budget Caisse des Ecoles (piscine)
201312DL151	Subvention Bessé Subaqua (piscine)
201312DL152	Subvention Anille Braye Natation (piscine)
201312DL153	Subvention Tennis Club (location court de tennis)
201312DL154	Régie piscine : modification
201312DL155	Budget commune : fixation durée d'amortissement des subventions versées pour les travaux enfouissement réseaux rue des Ecoles
201312DL156	SDIS 72 : convention bipartite relative au versement d'une compensation financière accordée au titre de la disponibilité d'un agent territoriale parallèlement sapeur-pompier volontaire
201312DL157	Elections municipales : mise à disposition gratuite d'un local pour les candidats
201312DL158	Prise en charge des frais de déplacement du personnel
201312DL159	Route de la Roche – Achat de terrain à ARJOWIGGINS
201312DL160	Nomination d'un membre du Conseil d'Administration de l'EHPAD Louis PASTEUR
201312DL161	Approbation du Plan d'Aménagement Forestier – complément à la délibération du 15 mars 2013 N° 2013DL019

TABLEAU DES DECISIONS

201311DC038	4/11/2013	Contrat AFB Architecture pour maîtrise d'œuvre du lot VRD – Commande groupée avec la Communauté de Communes du Pays Calaisien
201311DC039	5/11/2013	DIA – Impasse Ledru-Rollin
201311DC040	18/11/2013	DIA – Pré des Chaussons
201311DC041	18/11/2013	DIA – Rue du Val de Braye
201311DC042	18/11/2013	DIA – 54 rue Emile Zola
201311DC043	18/11/2013	DIA – 6 route des Massonnières
201311DC044	18/11/2013	DIA – 1 rue Jean Jaurès
201311DC045	19/11/2013	Contrat location finisseur pour copieur couleur mairie avec DACTYL BURO
201311DC046	19/11/2013	Avenant en moins pour l'entreprise SACER – Aménagement de surface rue des Ecoles
201311DC047	29/11/2013	DIA – 13/14 Place de l'Hôtel de Ville
201311DC048	29/11/2013	DIA – 62 rue du 8 mai 1945

Séance levée à 21 heures 40

Secrétaire de séance,
M. GRASTEAU Daniel



Le Maire,
M. Michel LEROY



Conseillers Municipaux,

NOM	Prénom	Fonction	Signature des Présents
LEROY	Michel	Maire	
LACOCHE	Jacques	Maire-Adjoint	
VANDERMARCQ	Patrick	Maire-Adjoint	
RAVÉ	Jean-Marie	Maire-Adjoint	
GRASTEAU	Daniel	Maire-Adjoint	
CRINIÈRE	Elise	Maire-Adjointe	
LOUDART	Joël	Maire-Adjoint	
LHERMITTE	Gilles	Conseiller	
DESHAYES	Patrick	Conseiller	
POUPON	Manuel	Conseiller	
NELET	Olivier	Conseiller	
MARIAIS	Jean-Pierre	Conseiller	
GAUBERT	Alain	Conseiller	
SEGRETAIN	Colette	Conseillère	